



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-7**

Séance publique du

1 février 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature : 06/02/2018	
Date de réception : 07/02/2018	
	POUR CERTIFICATION DU CARACTERE ELECTORAL - ACTE LIBRE - COMPTE RENDU APPROUVE - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE L'EQUALITE

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
BUDGET PRIMITIF 2018 - RECTIFICATION DL N° 2017-573 DU 13 DECEMBRE 2017 DE "MISE EN
PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT"**

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Liliane PIERRON.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Régie de l'Eau et de
l'Assainissement - Pluvial

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2018

Nomenclature : 7.1
Decisions budgétaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018 - RECTIFICATION DL N° 2017-573 DU 13
DECEMBRE 2017 DE "MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT" - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal DL 2017-573 du 13/12/2017 nous avons voté la mise en place de crédits d'investissement par anticipation sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement 2018 en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Cette délibération visait la mise en place de crédits sur les chapitres d'immobilisations 20, 21 et 23 des deux budgets annexes.

Or, cette délibération ne peut être exécutée en l'état car elle vise des chapitres de dépense qui n'existeront plus sur les budgets 2018, information dont nous ne disposions pas lors de sa rédaction.

En effet, dans le cadre du passage de cette compétence à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2018 et à la convention de gestion entre la Métropole et la Commune d'Aix, ayant fait l'objet de notre délibération n°2017-6569 de la même séance du 13/12/2017, les dépenses d'investissement seront exécutées en 2018 en opérations pour compte de tiers.

En conséquence, il y a lieu de modifier la délibération DL 2017-573 du 13/12/2017 selon les termes suivants :

- les crédits d'investissement votés en 2017 sur les chapitres 20, 21 et 23 s'élevaient à :

Budget Eau	10 655 843,37 € HT
Budget Assainissement	8 832 889,78 € HT

- en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités locales, les crédits d'investissements suivants seront mis en place par anticipation du vote du BP 2018 sur les budgets annexes eau et assainissement chapitre 45 :

Budget eau	1 598 376 € HT
Budget assainissement	1 324 933 € HT

Si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en place par anticipation du vote du Budget Primitif 2018 de crédits d'investissement pour les montants suivants, à hauteur de 15 % des dotations d'investissement 2017 (chiffres arrondis) à compter du 1^{er} janvier 2018 :

BUDGET EAU	Dotations
Chapitre 45 « comptabilité distincte rattachée » 4581 « Opérations pour le compte de tiers-dépenses »	1 598 376 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dotations
Chapitre 45 « comptabilité distincte rattachée » 4581 « Opérations pour le compte de tiers-dépenses »	1 324 933 €

**DL.2018-7 - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018 - RECTIFICATION DL N° 2017-573 DU 13
DECEMBRE 2017 DE "MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT" -**

Présents et représentés : 54
Présents : 47
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**L'adjoint délégué
Reine MERGER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/02/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence
à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Février 2018

01.06 DL.2018-6	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018
01.07 DL.2018-7	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018 - RECTIFICATION DL N° 2017-573 DU 13 DECEMBRE 2017 DE "MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT"
01.08 DL.2018-8	COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICE DE L'EAU 2017 - ERREUR MATERIELLE - RECTIFICATION DL N°2017-542 DU 13 DECEMBRE 2017 "DECISION MODIFICATIVE POUR L'EXERCICE 2017"
01.21 DL.2018-21	COMPTABILITE COMMUNALE - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2018

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

07 FEV. 2018

COURRIER ARRIVE